

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 31 janvier à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Denis BANDELIER, Vice-Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Nicolas PETERLINI et Myriam PISANO **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Laurent BROCHET à Emmanuelle PY, Gérard FESSELET à Jean-Louis HOTTLET, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Robert NATALE à Pierre OSER, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Marie Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 janvier	Le 24 janvier	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Daniel FRERY est désigné.

2019-01-12 Fourrière automobile-Délégation de Service Public

Rapporteur : Monique DINET

Vu la délibération n°2018-04-07 relative à la création d'un service de fourrière automobile,

Suite à la consultation, dans le cadre de la délégation de service public de la fourrière automobile, quatre fourriéristes implantés dans le Territoire de Belfort, ont répondu.

Il s'agit des sociétés :

- NEDEY de BELFORT,
- LUCCHINA de TREVENANS,
- JOSSERON de ROPPE,
- FRANCHE COMTE DEPANNAGE de DELLE.

L'analyse des candidatures réalisée selon les critères énoncés par le cahier des charges a permis de retenir la société DEPANNAGE JOSSERON S.A.S sise 1 Avenue du Général de GAULLE 90380 ROPPE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- De retenir la Société Dépannage Josseron à Roppe dans le cadre de la Délégation de Service Public de fourrière automobile,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération, notamment la convention de Délégation de Service Public.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 05 FEV 2019

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

